

BENOIST BUSSON
Cabinet d'avocats
250 bis, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur Philippe BROUSSE
Directeur
Réseau Sortir du Nucléaire
9 rue Dumenge
69004 LYON

Paris, le 19 avril 2010

Objet : déroulement de l'AG 6-7 février

Monsieur le Directeur,

comme suite à votre demande, c'est bien volontiers que je vous confirme les points suivants concernant le déroulement de la dernière Assemblée générale à laquelle j'ai participé.

D'une part, j'ai pu m'assurer personnellement de l'existence de la liste des adhérents à laquelle ont émargé en ma présence les personnes ayant voté à l'élection du nouveau conseil d'administration.

Le dépouillement des bulletins s'est déroulé le dimanche matin en ma présence, dans la salle de réunion principale, sauf pendant une demi-heure pendant laquelle j'ai dû m'absenter pour aller déjeuner ; le dépouillement a eu lieu par un salarié et trois autres représentants de groupes adhérents avec moi.

Le nombre de bulletins était identique à celui des votants (y compris avec leurs pouvoirs), je n'ai constaté aucune anomalie et tout a été consigné sur le relevé des votes, signé par les assesseurs dont moi-même ; de toute manière, même si l'on discutait l'existence de quelques pouvoirs ou la régularité de plusieurs votes, cela serait sans influence sur le résultat final du vote, dès lors en effet que le nombre de voix obtenues par les administrateurs élus était important (la différence de voix entre l'administrateur élu avec le moins de voix et le candidat non élu suivant était significative) ; enfin, le matériel électoral a été remis en fin d'AG aux salariés, je n'ai conservé aucun document.

.../...

Tél. +33 (0)1 49 54 64 64 - Fax +33 (0)1 49 54 64 65 - cabinet@busson-conseil.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

D'autre part, s'agissant de la révocation de l'ancien C.A. : comme cela est de notoriété, lors de la survenance de la crise (débat au sujet du licenciement de Stéphane LHOMME), j'ai été consulté sur la possibilité pour l'AG de décider de révoquer le C.A. sortant.

Je rappelle que j'ai été sollicité aussi bien par vous-même que par les « partisans » de Stéphane LHOMME ayant tenu dans cette affaire à ne prendre partie pour aucun « camp » i.e. à m'« afficher » tant avec les uns qu'avec les autres lors de l'AG.

J'ai répondu à cette question, de pur droit, par un mél envoyé le samedi à l'ensemble des parties prenantes i.e. vous-même et Stéphane LHOMME notamment.

En droit, il est possible pour une AG de révoquer le mandat donné au C.A., même si cela n'était pas prévu à l'ordre du jour, en cas de survenance d'une crise à l'occasion de cette AG.

En l'espèce, cette crise était suffisamment grave (blocage du CA sortant et/ou paralysie du fonctionnement à cause de l'opposition salariés/CA sortant) et a bien été mise au jour dès le samedi.

La limite à la révocation du CA, que j'ai énoncée, tient à ce que le nouveau CA doit être élu à titre provisoire, uniquement en vue de sortir de la crise, ce qui est d'ailleurs logique car, comme expliqué lors de l'AG, les adhérents ayant découvert la crise qui existait n'ont pas été à l'origine mandatés par leur groupe pour élire un nouveau CA dans son entier.

Comme décidé lors de l'AG, l'AGE de juin devra réélire complètement le CA et approuver les modifications statutaires proposés par l'actuel CA pour améliorer le fonctionnement du Réseau.

L'AGE de juin sera totalement souveraine et il appartiendra à chaque « camp » d'en respecter ses décisions, expression du fonctionnement démocratique du Réseau, respectueux de ses statuts et de la loi qui régissent le fonctionnement de toute association.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

Benoist BUSSON